


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 20 juillet 2021</p> <div data-bbox="1220 271 1573 371" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Envoyé en préfecture le 29/07/2021 Reçu en préfecture le 29/07/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210720-CC_104_2021-DE</p> </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 23 Suppléant : 1 Absents : 7 Pouvoirs : 8 Votants : 32 Pour : 21 Contre : 11 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 104/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, à Chêne-en-Semine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 13 juillet 2021</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Corinne GUISEPPIN, Florence POZZO, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET. Messieurs Michel BOTTERI, André BOUCHET, Gilles CALLET, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Vincent DUTOIT, Jean-Paul FORESTIER, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, François SÈVE.</p> <p>Suppléants : Christian VERMELLE représenté par Dominique THEVENET.</p> <p>Pouvoirs : Carole BRETON à Bernard REVILLON ; David BANANT à Paul RANNARD ; Alain LAMBERT à Paul RANNARD ; Laetitia COCATRIX à André BOUCHET ; Emmanuel GEORGES à André BOUCHET ; Hervé BOUÉDEC à Sylvie TARAGON ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT ; Carine DUVERNOIS à Gilles CALLET.</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Pascal COULLOUX, Jérémie COURLET, Carole ETTORI, Gilles PILLOUX, Bernard THIBOUD.</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance.</p>

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Décision pour regrouper les sites administratifs de la CC Usse et Rhône.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020.

Considérant que la CC Usse et Rhône s'organise autour de 10 sites de travail que sont :

- Les trois sites administratifs à Seyssel, Frangy et à Chêne-en-Semine,
- Le site technique à Chêne-en-Semine,
- Le multi-accueil des P'tits Lutins à Chêne-en-Semine,
- Les trois déchetteries à Seyssel, Frangy et Saint-Germain-sur-Rhône,
- Les deux stations d'épuration à Seyssel et Frangy.

Considérant que les services de la CC Usse et Rhône s'organisent autour de trois sites distants et concerne un total de 28 agents :

- Site de Seyssel (siège), 24 place de l'Orme, 74910 Seyssel, 11 agents,
- Site de Frangy, 35 place de l'Église, 74270 Frangy, 8 agents,
- Site de la Semine (Chêne-en-Semine), 70 route de la Semine, Carrefour de la Croisée, 74270 Chêne-en-Semine, 10 agents.

Considérant que les sites sont distants de 8,5 à 13,0 km entre eux.

Le Président fait état de difficultés d'organisations dans le travail des sites administratifs. Il rappelle l'étude menée par KPMG et la synthèse des atouts et des faiblesses d'un regroupement.

Le Président propose le vote à bulletin secret aux Conseillers communautaires pour s'accorder sur le regroupement des sites administratifs ou non.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ACCEPTE le regroupement des trois sites administratifs de la CC Usse et Rhône situés à Seyssel, Frangy et Chêne-en-Semine.

DIT que le Conseil communautaire sera sollicité pour définir un lieu lors d'une prochaine séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

